

Assemblée générale de l'ARBV du 13 nov. 2025

jeudi 13 novembre 2025 • 19:00 - 19:20 | Domaine du Château, Les Montets | 6.03 AG ARBV

1 Ouverture de l'Assemblée par le Président ad interim

Le Président, M. Voinçon, ouvre l'Assemblée générale en adressant ses salutations aux membres de l'ARBV ainsi qu'aux invités présents. Il adresse ses remerciements aux communes ayant fait part de leur absence.

L'Assemblée générale a été convoquée en date du 24 octobre 2025 par courriel électronique. 14 communes sont présentes et 40 bulletins ont été distribués, fixant ainsi la majorité absolue à 21 voix.

2 Procès-verbal de l'Assemblée générale du 14 mai 2025

Le procès-verbal de la précédente Assemblée générale a été adressé avec la convocation. De ce fait, il ne sera pas lu.

Comme il ne suscite aucune remarque, le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur, M. Michel Marguet

3 Message du Président ainsi que de la Secrétaire régionale

M. Voinçon prend la parole :

Depuis sa prise de fonction au printemps dernier, il souligne l'importance du lien qui unit les communes à l'ARBV ainsi que la diversité des réalités locales. Il remercie les communes pour la confiance témoignée et la qualité des échanges au fil des mois.

Plusieurs dossiers ont progressé :

- La mise en place d'une formation dédiée aux dénonciations LATC
- Le lancement d'une newsletter pour renforcer la circulation de l'information entre l'ARBV et les communes
- Le développement d'un projet de signalétique touristique visant à valoriser la région de manière cohérente
- L'intention de mener un benchmarking sur les dotations communales
- L'avancement du Plan directeur régional malgré la demande complémentaire liées au chef-lieu
- La Journée découverte des métiers qui illustre l'engagement régional pour la formation

Il insiste sur l'importance du partage d'expériences et de la comparaison des pratiques, qui fait de l'ARBV un espace de coordination, mais aussi un lieu de construction d'une vision commune, au service des réalités locales. Il remercie les communes qui collaborent activement dans les différents groupes de travail, notamment au sein de la COREB et du Groupement des Industriels de la Broye.

Concernant les dossiers d'intérêt régional, plusieurs projets ont retenu l'attention au cours des derniers mois : l'évolution du journal "La Broye Hebdo", la réhabilitation de la RC 600, la jonction routière de Moudon ainsi que le crédit d'étude pour le site agricole de Granges-Verney. À l'UCV, où l'ARBV est représentée par la Syndique d'Avenches, Mme Ryser, les discussions ont porté sur le budget cantonal et le projet pilote de cyberadministration.

Il rappelle que dans un contexte de contraintes financières pour de nombreuses communes, la solidarité régionale, le partage d'information et la coordination renforcée sont plus que jamais nécessaires. L'ARBV peut jouer un rôle structurant pour accompagner ces défis.

Enfin, il remercie les membres des exécutifs communaux qui arriveront peut-être au terme de leur mandat lors des prochaines élections pour leur engagement au cours de ces cinq dernières années. Il adresse également ses remerciements à M. Givel, Syndic de Corcelles-près-Payerne, pour avoir assuré la présidence ad interim de l'ARBV avant son élection.

Il cède ensuite la parole à Mme Losey Mosimann, en précisant que la newsletter reste ouverte aux remarques et que l'Association reste à disposition des communes.

Mme Losey Mosimann prend ensuite la parole :

Un point de situation est présenté concernant l'avancement du Plan directeur régional (PDR) de la Broye-Vully. La consultation publique s'est tenue du 4 mars au 4 avril 2025 et a donné lieu à plusieurs remarques, traitées dans le cadre du Groupe de travail. Le dossier a ensuite été actualisé.

Parallèlement, la Commune de Payerne a souhaité élargir les affectations de deux secteurs en zone d'activités afin d'y inclure des usages tertiaires et commerciaux. Cette adaptation vise à assurer une densification et une diversification accrues de ces sites. Le dossier, accompagné de l'argumentaire de la commune, a été transmis à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) le 30 septembre 2025. Un délai de traitement de trois mois a été communiqué. Une consultation publique ciblée sur cette modification est envisagée en 2026, avant le retour du dossier aux communes pour adoption.

Un décret en discussion au Grand Conseil pourrait, par ailleurs, faire évoluer le régime d'adoption des SRGZA. Si celui-ci devait entrer en vigueur, une validation par les seuls exécutifs communaux serait possible, simplifiant ainsi la procédure. L'objectif reste une approbation par le Conseil d'État d'ici la fin 2026, pour permettre aux communes de mettre à jour leurs PACom en cohérence avec les nouvelles affectations définies au niveau régional.

En parallèle, les organes de gestion ont été constitués. Trois structures sont dédiées aux sites stratégiques (swiss aeropole, Avenches et Moudon) et une quatrième regroupe les zones d'importance régionale couvrant Lucens, Valbroye, Payerne et Corcelles-près-Payerne. Ces organes ont pour mission de promouvoir les zones d'activités, valider l'éligibilité des projets, renforcer le dialogue intercommunal et accompagner la montée en qualité des projets dans un contexte de raréfaction du foncier. Les communes impliquées sont chaleureusement remerciées pour la qualité des échanges et leur engagement.

Enfin, la mise en place d'une newsletter vise à renforcer la communication entre l'ARBV et les communes. Mme Losey Mosimann se tient à disposition pour toute remarque ou suggestion visant à améliorer ce nouvel outil d'information.

4 Budget 2026, présentation et approbation

Mme Losey Mosimann présente le projet de budget 2026, qui prévoit un déficit de CHF 7'712.-. Elle précise que la cotisation des communes à la COREB demeure inchangée à CHF 8.50 par habitant. Les autres postes de charges et de produits restent identiques à ceux du budget précédent et ne nécessitent pas de commentaire particulier.

La perte budgétée pourra être absorbée par le capital de l'Association, qui s'élève à environ CHF 30'000.- en fin d'exercice 2025.

Le budget 2025, tel que présenté, est accepté à l'unanimité. 

5 Message de la Députation

M. Saugy salue les participants et fait état d'un automne parlementaire particulièrement dense. Il revient d'abord sur les débats autour de la loi sur l'énergie, qualifiés de longs et parfois tendus. Le premier débat vient de s'achever et le second commencera le mardi suivant. Ce second débat sera ensuite interrompu

pendant le mois de décembre pour laisser place à l'examen du budget cantonal, dont l'adoption constitue une priorité d'ici la fin de l'année.

Il signale que ces deux objets : loi sur l'énergie et budget, sont tous deux marqués par des clivages forts. Le début d'année 2026 sera consacré à la finalisation de la loi sur l'énergie, dans un climat où la menace d'un référendum plane sur les débats. Il mentionne également que la loi sur le Grand Conseil est actuellement en consultation jusqu'au mois de février 2026.

M. Saugy conclut son intervention en rappelant que l'intégralité de la députation broyarde reste à disposition des communes et les invite à ne pas hésiter à les contacter.

Au sujet de la loi sur l'énergie, M. Bangerter demande quel est le point vraiment controversé qui pourrait mener à un référendum ? M. Bardet répond qu'il existe plusieurs blocs :

- Un premier considère que la loi ne va pas assez loin et souhaite aller plus vite
- Un second est systématiquement opposé à toute mesure et vise le référendum, quel que soit le contenu
- Entre les deux, la majorité parlementaire, issue notamment de la commission, travaille selon le principe de Pareto : concentrer 20 % des efforts pour obtenir 80 % d'effets

Les discussions visent à se concentrer sur les gros enjeux, notamment les bâtiments à fort potentiel et à éviter les querelles accessoires.

Il précise que les équilibres sont extrêmement serrés. La droite, composée de l'UDC et du PLR, réunit 73 sièges sur 150. Les votes peuvent basculer selon les absences ou les choix des Verts libéraux. La commission des finances, quant à elle, a déjà dû traiter 57 amendements sur le budget et 70 sur la loi sur l'énergie. De nombreux députés seront présents à Lausanne en décembre pour finaliser ces objets.

Mme Marion Freiss interroge sur l'échéance du décret SRGZA ? M. Bardet répond qu'il n'existe pas de date fixée pour l'instant. Bien que le budget occupe la priorité en décembre, d'autres objets urgents seront également traités, notamment les fusions communales qui doivent être validées d'ici la fin de l'année, comme celle entre Lucens et Curtilles.

Il ajoute que la loi sur le Grand Conseil ne prévoit actuellement aucune limitation du temps de parole ou de la durée des débats, ce qui rend difficile toute prévision. Un objet peut revenir plusieurs fois à l'ordre du jour selon les demandes et les arbitrages.

6 Propositions individuelles et divers

La parole n'étant pas demandée, le Président, M. Voinçon lève la séance à 19h19. Le Président remercie les participants et rappelle que l'Assemblée générale de la COREB débutera à 20h00.

Pour le Comité de l'ARBV : Aurélie Ney

Au nom du Comité de l'ARBV

Président : Lionel Voinçon

Secrétaire Régionale : Christel Losey Mosimann